



POLITIQUE SUR L'ENGAGEMENT PARENTAL

Version : Sept. 2021

Dollard Natation Artistique est une organisation à but non lucratif, gérée par des entraîneurs, des parents bénévoles et d'anciennes athlètes du Club impliquées sur son conseil d'administration. La participation des membres du Club dans sa structure administrative est cruciale au succès de celui-ci et sans leurs efforts, le club ne pourrait pas fonctionner.

Afin de s'acquitter des obligations dictées par la politique sur l'engagement parental de Dollard Natation Artistique, il est demandé à toutes les familles d'athlètes inscrites aux programmes des réseaux compétitifs provincial et national de participer aux compétitions organisées par le Club et ce, par leur présence en comblant des postes tels que marqueurs, hospitalité, accueil, audio / vidéo, cantine, salle des juges, etc., et par leurs contributions alimentaires. **Lors de la présente saison 2021-2022, Dollard Natation Artistique a accepté le mandat de la fédération, Natation Artistique Québec, d'organiser et de tenir le Championnat de Sélection du réseau national les 19 et 20 Février 2022 ce qui nécessitera de tous le respect de l'engagement obligatoire des familles d'athlètes de participer aux quarts de bénévolat de 2-3 heures chacun lors de cette compétition.**

Engagement obligatoire pour les familles des athlètes inscrites au programme du réseau **National**:

- Couvrir environ trois (3) plages horaires de 2-3 heures pendant la fin de semaine de la compétition. Le nombre exact de plages horaire sera déterminé une fois que Natation Artistique Québec aura envoyé l'horaire détaillé de l'évènement.
- Fournir 2-3 articles alimentaires qui seront utilisés pour la préparation des repas des juges et des bénévoles pendant la tenue de la compétition. La contribution exacte de chacun sera déterminée une fois que le nombre de juges / bénévoles aura été confirmé.
- Lors de la période d'inscription, les parents des athlètes inscrites au programme du réseau national devront remettre un chèque postdaté au nom du Club au montant de \$ 250 et daté du 1^{er} ou 15 Mars 2022, celui-ci servant de dépôt en contrepartie du respect de la politique sur l'engagement parental. Ce chèque ne sera encaissé qu'en Mars 2022 uniquement si la famille de l'athlète n'a pas honoré l'engagement parental décrit précédemment.



Engagement obligatoire pour les familles des athlètes inscrites au programme du réseau **Provincial**:

- Couvrir au minimum une (1) plage horaire de 2-3 heures pendant la fin de semaine de la compétition.
- Fournir 2-3 articles alimentaires qui seront utilisés pour la préparation des repas des juges et des bénévoles pendant la tenue de la compétition. La contribution exacte de chacun sera déterminée une fois que le nombre de juges / bénévoles aura été confirmé.
- Lors de la période d'inscription, les parents des athlètes inscrites au programme du réseau provincial devront remettre un chèque postdaté au nom du Club au montant de \$ 100 et daté du 1^{er} ou 15 Mars 2022, celui-ci servant de dépôt en contrepartie du respect de la politique sur l'engagement parental. Ce chèque ne sera encaissé qu'en Mars 2022 uniquement si la famille de l'athlète n'a pas honoré l'engagement parental décrit précédemment.

Le nombre exact de plages horaires à couvrir par les bénévoles et de contributions alimentaires à fournir seront communiqués par courriel dans les semaines précédant la tenue de l'évènement. Il est de la responsabilité des parents de suivre alors les instructions qui seront fournies et de s'inscrire pour remplir leur engagement. Tous les parents du Club sont encouragés à donner autant de temps que possible afin que la compétition se déroule dans les meilleures conditions. Tous les membres d'une famille, âgés de 10 ans et plus, peuvent être bénévoles.

Prendre note qu'être l'hôte d'une compétition réduit grandement les frais de compétition. Une compétition tenue à Dollard-des-Ormeaux coûte environ 100 \$ par athlète alors que la même compétition tenue à Québec coûte environ 500 \$ par athlète. Sans l'engagement des parents en contributions alimentaires et en temps pour assurer le bon déroulement de l'évènement, nous ne serions pas en mesure de tenir de compétition, ce qui aurait un impact direct sur les frais de compétition.

Toutes les familles doivent confirmer avoir pris connaissance de la présente politique et en avoir compris l'essence en l'indiquant sur le formulaire Google d'inscription.